



Non paiement du salaire / heures manquantes sur la fiche de paie

Par **Victoiredm**, le **30/07/2015 à 17:11**

BonjourrrrrJ'ai dispensé des heures de cours à l'école Tunon de Lille.rnje suis intervenue à partir d'octobre 2014 jusqu'en Mai 2015.j'ai signé un CDD mais le double ne m'a pas été remis.rnJ'ai reçu deux fiches de paie qui ne reprennent pas la totalité des heures effectuées.De plus le paiement noté sur la fiche de paie consiste en un virement sur mon compte bancaire.rnLes virements n'ont pas été réalisés ;ma banque est formelle.J'envoie des mails qui restent sans réponses.rnQue me conseillez-vous?rnJe vous remercie .

Par **DSO**, le **06/08/2015 à 18:43**

Bonjour,rnrnSi vous pouvez prouver avoir travaillé sur cette période, je vous conseille de saisir le Conseil de Prud'hommes.rnrnCdt,rnDSO